



68,04^M

Population



+ 5,9%

Inflation



7,3%

Chômage



+ 0,2%

Croissance

1 – Augmentation des salaires

- **Augmentation générale à hauteur de 6,5%** pour les catégories **1a, 1b, 2a et 2b** travaillant à l'intérieur de l'entrepôt.
- **Augmentation générale à hauteur de 4%** pour les catégories **2b** (chauffeurs).
- **Augmentation individuelle à hauteur de 4%** pour les catégories 3 et plus.

Après observation et étude des données fournies par l'INSEE et d'autres sites d'information concernant l'inflation en France. Nous constatons que la crise sanitaire suivie par les conflits en Europe a eu un gros impact sur le coût de la vie des Français. Lors des périodes difficiles, les collaborateurs ont répondu présent, permettant ainsi à la société de maintenir une activité conséquente. Les salariés de DFP s'adaptent en permanence aux nouveaux projets de la Direction et au style de consommation des Français, ce qui permet de rester une société attractive et rentable. **FO DFP réclame une augmentation de salaire véritable !**

2 – Augmentation du nombre de jours de congés pour tous les salariés ayant plus de 50 ans d'âge. FO DFP réclame 2 jours de plus.

À la suite des nouvelles annonces du gouvernement concernant la réforme des retraites et en analysant l'activité spécifique à la société avec des collaborateurs qui subissent des charges de travail, des tensions morales, ainsi que des efforts physiques assez conséquents. FO DFP réclame que les temps de repos soient plus élevés afin que cela permette une déconnexion plus longue. Une revalorisation des congés liés à l'âge du salarié permettra à ce dernier de se reposer plus souvent afin de pouvoir supporter plus facilement le quotidien au travail. Mais surtout de lui garantir une meilleure qualité de vie passant par la prise de congés plus fréquents.

3- Augmentation de la prime production à hauteur de 100€ pour tous les contrats « préparateurs de commandes ».

Avec la perpétuelle augmentation de l'écart des avantages entre les différents services de la société, il est primordial de rétablir un équilibre pour la bonne ambiance générale de la société et pour le bon fonctionnement de celle-ci. C'est pour cela que nous demandons l'augmentation de la prime production à l'ensemble des collaborateurs sous contrat « préparateur de commandes » car c'est sur ce contrat qu'il existe le plus de contraintes liées aux conditions de travail et à la QVT.

4 – Bon de transport de 200€/an pour tous les salariés qui justifient de plus de 40km (aller/retour) par jour.

Le coût du carburant ayant augmenté considérablement, le trajet des salariés pour se rendre au travail devient de plus en plus onéreux. Ces mêmes salariés ne pouvant pas profiter de l'accord mobilité durable, FO DFP demande un bon de transport afin de diminuer l'impact de l'inflation sur leur vie quotidienne.

5- Augmentation de la prise en charge patronale sur la base de la mutuelle à hauteur de 80%.

La mutuelle n'étant pas une exception à la règle, cette dernière a augmenté et selon les annonces continuera à augmenter considérablement dans les mois à venir. Afin que les salariés ne soient pas obligés de diminuer leur niveau de surcomplémentaire pour des raisons de coûts, nous demandons à la Direction de les aider à maintenir un niveau de soin de santé convenable à leurs besoins.

6 - Absence journée enfant malade sans hospitalisation à hauteur de 3 jours rémunérés par an dans les 6 jours d'absence déjà accordés, pour tout enfant de -14 ans et sur présentation de justificatif du médecin indiquant la nécessité de la présence d'un parent.

Cette disposition existe déjà dans le Groupe Casino et nous souhaitons que les collaborateurs de DFP puissent en bénéficier également. Un collaborateur ne devrait pas être pénalisé par le fait de devoir prendre soin de son enfant malade.

7 – Remise en place du processus de distribution « vêtements de travail »

Depuis fin 2018, les salariés DFP ne peuvent plus commander des vêtements de travail par le biais de l'entreprise. En effet, auparavant les salariés pouvaient par le biais d'un formulaire distribué en début d'année, commander des vêtements de travail à des prix très attractifs. FO DFP réclame la remise en place de ce processus, qui permettait à chaque salarié de commander des t-shirts, pantalons et vestes à moindre coût.

8- Ouverture d'un accord aides SAP (Service à la personne).

Cet accord qui est encadré par le code du travail, pourra aider les salariés dans le financement des prestations de service à la personne.

9 – Mise en place d'un accord « prime réduction de la casse »

L'accord permettra de mettre en place des leviers et de méthodes permettant à l'entreprise de diminuer considérablement les tonnages de marchandise envoyée pour destruction et par conséquent de récompenser toute la chaîne de production pour les efforts effectués. Faisant partie d'un groupe qui se dit Eco-responsable et gagnant des prix liés aux normes RSE, Distribution Franprix se doit de diminuer sa casse journalière !

Les priorités de la politique RSE du Groupe Casino doivent être appliquées chez DFP, notamment les numéro 7 et 15!

10 – Enveloppe pour activités œuvres sociales du CSE à hauteur de 4000€ par activité.

Nous constatons que le comité a de plus en plus de mal à maintenir leurs prestations à l'égard des augmentations des frais pratiqués par les prestataires. Que ce soit Disney, Astérix, les salles de cinéma ou les prestataires d'événements, tous ont augmenté considérablement leurs prix. Afin de pouvoir continuer à assurer des événements pour l'ensemble des salariés, comme le Karting ou la soirée des salariés, FO demande à la Direction de pérenniser par un accord, le don de 4000€ pour chaque événement proposé par le CSE !

11- Demande d'ouverture d'un accord sur les temps de pause journalier.

A la suite des annonces faites en CSE, FO DFP réclame la mise en place d'une pause de 15 min entre 6h30 et 7h30 (avec un roulement du personnel), ainsi que d'une deuxième pause de 10 min entre 10h30 et 11h30 pour l'équipe du matin. Une pause de 15 min entre 14h30 et 15h30 (avec un roulement du personnel également), ainsi que d'une pause de 10 min entre 19h et 19h30. Cette pause ne sera pas obligatoire, mais au bon vouloir du collaborateur. Ceci dans un intérêt de maintenir une qualité de vie au travail raisonnable ainsi que de garantir une efficacité et une attention accrue du salarié à son poste de travail. Le travail constant sous tension devient IN FINE stressant et anti-productif, voire accidentogène. En effet, ce dernier doit pouvoir maintenir un état physique et moral optimal lors de ses actions. Dans un même temps, les salariés doivent pouvoir maintenir un lien social entre eux afin que le travail d'équipe soit le plus productif possible. FO DFP réclame donc l'ouverture d'un accord pour une période de 5 ans, révisable à l'échéance de cette date. Les 5 ans correspondent au temps de travaux annoncé lors de la dernière réunion CSE. Nous prévoyons que cette période sera très bruyante et fatigante pour l'ensemble des collaborateurs, notamment ceux du quai réception et du quai chargement qui seront les premiers concernés. Sans compter que les JO de 2024 à Paris auront un grand impact sur notre production, comme l'a annoncé Monsieur Laizet lors de ses vœux aux collaborateurs. Un salarié heureux et en forme est un salarié productif !